

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 3 juillet 2020
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 43
Affichage du Procès-verbal intégral
en date du 17 juillet 2020

Séance du 10 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DIX du mois de JUILLET à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en Salle des Conférences de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la présidence de la séance pour débattre de cette question budgétaire à Monsieur Henri **CAMBESEDES, Premier Adjoint au Maire**.

N° 20-077

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

PRÉSENT.E.S :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Stéphane **DELAHAYE**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mme Annie **KINAS**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Charlette **BENARD**, Adjoint au Maire, Mme Odile **TEYSSIER-VAISSE**, MM. Franck **FERRARO**, Mehdi **KHOJANI**, Mme Saoussen **BOUSSAHEL**, Adjoint de Quartier, MM. Roger **CAMOIN**, Patrick **COURTIN**, Mmes Caroline **RIMBAULT-MINOT**, Anne-Marie **SUDRY**, Blandine **GUICHANE**, Chantal **HABASTIDA**, MM. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUE**, MM. Jean-Pascal **BADJI**, Olivier **MAURUC**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-François **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, M. Pierre **DHARREVILLE**, Mme Emmanuelle **TAVAN**, M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Patrick **BERTHON**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Christiane **VILLECOURT**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉ.E.S AVEC POUVOIR :

Mme Eliane **ISIDORE**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. **CHARROUX**
M. Thierry **BOISSIN**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. **DI MARIA**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Stéphane DELAHAYE, Adjoint au Maire**, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20200710-CM20_19213-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la gestion publique et de l'amélioration de la qualité comptable, la Commune et la Trésorerie de Martigues ont signé une charte de partenariat en janvier 2007, et se sont engagées conjointement à accélérer la production de l'élaboration des comptes.

De ce fait, considérant que le Maire s'est fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives du Budget Principal de la Commune au titre de l'exercice 2019,

Considérant que le Conseil Municipal doit arrêter par son vote et au plus tard le 31 juillet 2020, le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui lui est présenté par le Maire, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Administratif doit être transmis par le Président de séance au Préfet, conformément à l'article R. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et 13 et L.2121-14 et 31,

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire au titre de l'exercice 2019,

Vu le rapport de présentation établi par la Direction des Services Financiers de la Commune retraçant les informations financières essentielles, conformément à l'article 107 de la loi "NOTRe", et joint au Compte Administratif de la Commune,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 24 juin 2020,

Vu la délibération n° 20-074 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant approbation du Compte de Gestion de la Commune dressé par le Comptable Public au titre de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° 20-076 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant approbation du bilan des acquisitions, ventes et baux commerciaux réalisés sur le territoire de la Commune durant l'année 2019,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver le **Compte Administratif de la Commune au titre de l'exercice 2019, arrêté aux chiffres ci-après, résultats reportés compris :**

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	35 849 985,89 €	22 849 879,50 €
911/001 reporté		9 042 116,72 €
Total des dépenses et recettes de la Section d'Investissement	35 849 985,89 €	31 891 996,22 €
Résultat de la Section d'Investissement	- 3 957 989,67 €	
Reste à réaliser	15 274 633,19 €	4 796 888,81 €
Résultat des restes à réaliser	- 10 477 744,38 €	
Besoin de la section d'Investissement à couvrir	- 14 435 734,05 €	



Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	131 443 031,95 €	144 230 771,99 €
931/002 reporté		26 383 104,74 €
Total des dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement	131 443 031,95 €	170 613 876,73 €
Résultat de la Section de Fonctionnement	39 170 844,78 €	

Le solde d'exécution de la Section d'Investissement s'établit à **- 3 957 989,67 €**.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à **15 274 633,19 €** et les restes à réaliser en recettes s'élèvent à **4 796 888,81 €**. Leur solde est négatif et s'élève à **-10 477 744,38 €**.

L'excédent de la Section de Fonctionnement, soit 39 170 844,78 €, fera l'objet d'une délibération d'affectation du résultat conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Conformément à l'article L. 2121-14, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire en exercice ne devant pas prendre part au vote de la question, quitte la salle.

Le pouvoir de Madame Eliane ISIDORE donné à Monsieur Gaby CHARROUX devient donc inopérant pour le vote ci-après.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR** **34**

Nombre de voix **CONTRE** ... **2** (Mme VILLECOURT - M. FOUQUART)

Nombre d'**ABSTENTIONS** .. **5** (M. BERTHON - Mme CAHAGNE - M. BOISSIN - Mme COULOMB - M. DI MARIA)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Premier Adjoint
délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20200710-CM20_19213-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020